

Cohabiter avec les hirondelles

Quelques exemples d'aménagements simples

Parc naturel régional du Vexin français

TISSUS ET BÂCHES



Tissu accroché au-dessus d'une fenêtre et sur le gond d'un volet formant un hamac qui recueille les déjections.



Bâches en tissu recueillant les fientes sous un porche commerçant à Noyers-sur-Serein (89).

AUTRE AMÉNAGEMENT



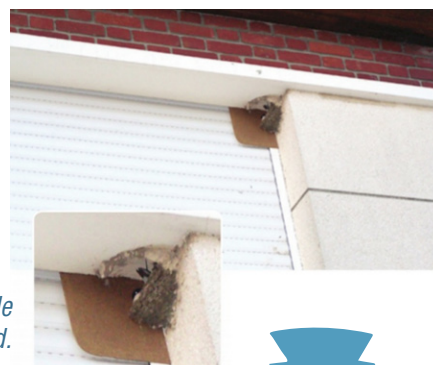
Volet entrebâillé permettant le passage des hirondelles et la pénombre.

La présence de nids d'hirondelles occupés induit la production de fientes pouvant salir les façades et les fenêtres. Plusieurs aménagements simples peuvent être mis en place pour limiter ces désagréments.

PLAQUES



Planches antifientes à installer à environ 50 cm sous les nids.



Plaque rigide collée entre le châssis d'un volet roulant et le nid.

Une autre vie s'invente ici

Cohabiter avec les hirondelles

Connaître et protéger

Parc naturel régional du Vexin français

Les hirondelles et martinets reviennent chaque année dans le Vexin pour y nicher d'avril à septembre avant d'entreprendre à nouveau leur migration en direction de l'Afrique.

ATTENTION ESPÈCES PROTÉGÉES

Les hirondelles et les martinets sont des oiseaux protégés par le Code de l'Environnement. Leur survie dépend notamment de la protection des nids qu'il est interdit de détruire ou dégrader, même non occupés (article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009).

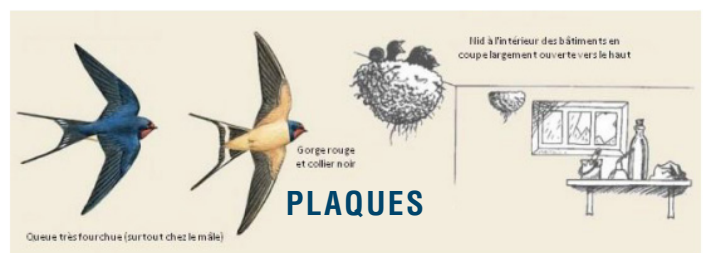
Il est également interdit de perturber ces oiseaux pendant leur phase de reproduction.

BONNES PRATIQUES

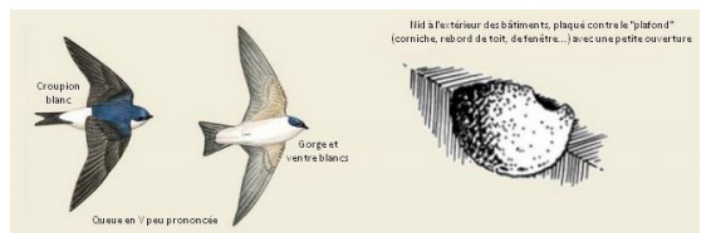
- Placer un bac à boue à l'extérieur (jardin, balcon)
- Conserver les nids
- Fixer des nichoirs artificiels

QUI SUIS-JE ?

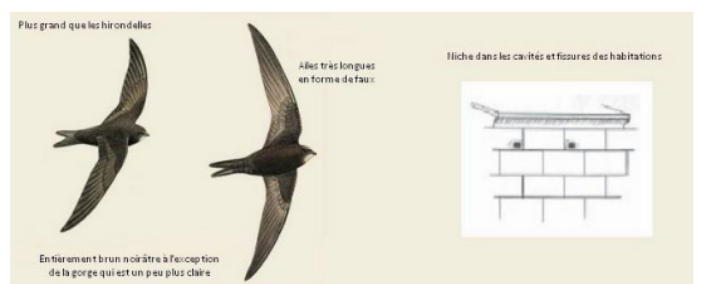
L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) :



L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) :



Le Martinet noir (*Apus apus*) :



Une autre vie s'invente ici

